RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC ET IGP SUD DE FRANCE (CIVL)

Le CIVL a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour les années 2018, 2019 et 2020.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message *« CIVL 2018-2020 » ;*

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : CIVL
Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du
LANGUEDOC & IGP SUD DE FRANCE

Période	2018	2019	2020
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés			
(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)			
Taux de CVO AOC du LANGUEDOC		3 €/hl	
Taux de CVO IGP de Départements		0.42 €/hl	
Taux de CVO IGP de territoires		0,48 €/hl	
Assiette de la CVO AOC et IGP		Sorties de chais constatées sur la DRM	
Opérateurs supportés pour le paiement : Ventes en bouteilles direct propriété AOC et IGP :		100 %Producteurs	
Ventes en vrac AOC et IGP		50% producteurs 50% négoce	
Achat de raisin (vinification) AOC et IGP		100% vinificateur	

Signature du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS AOC DU LANGUEDOC
ET IGP SUD DE FRANCE
DIRECTION
6 Place des Jacobins – BP 221
11102 NARBONNE CEDEX
Tél 04 68 90 38 32 Fax 04 68 90 38 39

Interprofession : CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET IGP SUD DE France (CIVL)

Période : ANNEE 2018 - 2019 -2020- budget voté par l'assemblée générale du 08 décembre 2017

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	2 018	2 019	2 020
a) connaissance de la production et des marchés			
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques	389 349	389 349	389 349
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
d) commercialisation;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
e) protection de l'environnement;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
SECTION AOC Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, évènements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels	5 895 145	5 895 145	5 895 145
SECTION IGP Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, évènements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels	409 102	409 102	409 102
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL	10 000	10 000	10 000
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation oenologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER	111 890	111 890	111 890
i) études visant à améliorer la qualité des produits;	-	-	-

Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité	39 729	39 729	39 729
i) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétennaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : recherche expérimentation, programme de sélection variétale visant à réduire les pesticides pour la lutte contre des maladies de la vignes et les effets du réchaufffement climatique	100 000	100 000	100 000
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
n) gestion des sous-produits;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
TOTAL	6 955 215	6 955 215	6 955 215

Signatures du président du C.I.V.L

Xavier de VOLONTAT

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS AOC DU LANGUEDOC
ET IGP SUD DE FRANCE
DIRECTION
6 Place des Jacobins – BP 221
11102 NARBONNE CEDEX
Tél 04 68 90 38 32 Fax 04 68 90 38 39